

Après un nécessaire cheminement, une gestation co-portée de nombreux mois, un groupe projet qui s'est étoffé au fur et à mesure des rencontres de travail et des souscripteurs fondateurs qui se sont déclarés au fur et à mesure des rencontres collectives, grâce au travail sans relâche, aux contributions multiples et professionnelles de l'association **EMNE, "LA FRUITIÈRE A ÉNERGIES" SAS** est née le **17 juin 2017** ! 53 associés fondateurs ont réuni un capital social initial de 36 500€ afin de lancer l'aventure !

Le temps est venu pour vous de partager ce projet et de participer à cette dynamique collective au service de la transition énergétique et du développement d'une économie locale.

Le 23 septembre 2017 à 9h30 à QUINGEY, aura lieu la première Assemblée Générale de la Fruitière à Énergies. Elle permettra d'accueillir les nouveaux associés, personnes physiques et personnes morales (entreprises, associations, collectivités...). Elle assurera la mise en place des collègues, élira un nouveau Président, les membres du comité de gestion, du comité ah-doc...

1 Relisez les statuts joints afin de pouvoir assurer que vous êtes en parfaite connaissance de ces derniers pour les engagements à suivre.

Vous noterez que le premier président de la FRUITIÈRE, a été désigné dans les statuts par les associés fondateurs. Il s'occupera de toutes les démarches administratives jusqu'à cette première Assemblée Générale Ordinaire et remettra cette fonction en jeu, le 23/09/2017.

2 Lisez le bulletin de souscription, trois possibilités de souscription:

- personnes physiques majeures
- personnes physiques mineures (au nom de vos enfants ou petits-enfants par exemple),
- personnes morales

Au verso de chaque souscription, il y a un texte « LA FRUITIÈRE A ÉNERGIES SAS, EN SAVOIR PLUS » Il se veut pédagogique, lisez le bien. Il vous permet de bien prendre connaissance des engagements liés à votre souscription !

3 Remplissez le ou les bulletin (s) de souscription.

4 Faites une photocopie de votre carte d'identité ou de votre passeport, valide, recto-verso et d'un justificatif de domicile de moins de 6 mois. (Facture électricité, d'eau ..., sauf téléphone)

5 Rédigez un chèque correspondant au montant de votre souscription (nombre de parts X 500€) à l'ordre de **LA FRUITIÈRE A ÉNERGIES SAS**

6 Si vous souhaitez faire acte de candidature pour la présidence ou pour représenter un des collègues au sein du conseil de gestion, joignez à votre souscription, le coupon correspondant dûment rempli.

7 La prise de part (s) au sein de La Fruitière à Énergies, nécessite de respecter la base éthique de l'association EMNE, initiatrice du projet. En ce sens, l'adhésion à l'association dans sa cotisation minimale de 10€ est souhaitée. Seules les personnes physiques sont concernées, l'adhésion à l'association étant exclusivement réservée aux individus.

Merci donc de rédiger un chèque de 10€ à l'ordre de l'association EMNE.

Tous ces éléments doivent être retournés au siège social de la société, **LA FRUITIÈRE A ÉNERGIES SAS**, Maison des services 25440 Quingey ou remis en main propre au Président, **impérativement avant le 13/08/2017.**

En effet, en accord avec nos statuts, nous devons vous faire parvenir une convocation pour l'AG, 30 jours avant la date prévue. Pour pouvoir voter, il est nécessaire que le montant de votre souscription soit entièrement libéré, c'est à dire bloqué et disponible sur un compte bancaire.

Bien sincèrement, le président. **Yves MONNOT.**